

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
04585	01483	2013	

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 1

Le vendredi 05 juillet 2013 à 11 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le jeudi 04 juillet 2013 à 09 heures 40, se présente domicilié
à 84400 APT qui déclare avoir constaté un phénomène volant non identifié.

EXPOSE DES FAITS

Le mercredi 03 juillet vers 22 heures 00, Mr ainsi que deux couples d'amis constatent la présence de 9 boules lumineuses dans le ciel, au dessus du village de SAIGNON et au dessus de la montagne du Lubéron.

ENQUÊTE

Entendu, relate ce phénomène lumineux qu'il a vu dans le ciel. Il indique qu'il y avait 9 boules espacées de 50 mètres chacune, se déplaçant à une vitesse de 100km/h. Il ajoute que l'an dernier, à la même époque, il avait vu cette même apparition.

IN FINE :

Un compte rendu est effectué au gradé de permanence de notre unité en la personne de l'Adjudant Officier de Police Judiciaire.

Un militaire de notre unité, le Gav passionné d'aviation et notamment de la patrouille de France est informé de ce phénomène. Il indique qu'il s'agit d'une formation de la patrouille de France qui a effectivement effectué un vol de nuit dans le Vaucluse durant la nuit écoulée. Il explique que les avions utilisés sont silencieux, disposent d'une lumière à l'avant. Il explique que les lumières disparaissent du ciel lorsque les avions effectuent des virages. Les différentes formes vues par Mr sont expliquées en fonction des formations de vols.

Dès lors, le 04 juillet 2013 à 16 heures 45, l'Adjudant contact téléphoniquement la base aérienne 701 de SALON DE PROVENCE (13). Nous sommes informés par le directeur de vol qu'une patrouille de 9 avions de type Alphajet de la patrouille de France a effectuée une manœuvre en pays d'APT.

Chaque année, la patrouille de France effectue quelques vol nocturne à la même saison.

CLÔTURE

En conséquence, nous faisons parvenir à Mr le procureur de la République près le TGI d'AVIGNON (84), la présente procédure constituée en unique exemplaire.

Dont procès verbal fait et clos à le 05 juillet 2013 à 11 heures 20 minutes.

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[1] - M le Procureur de la République à AVIGNON 84000

[1] - M le Préfet du Vaucluse à AVIGNON 84000

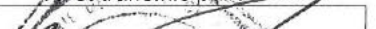
[1] - M le Responsable du GEIPAN

[1] - Archives

Date de clôture

Le 05/07/2013

Vu et transmis par :



Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
04585	01483	2013	

TÉMOIN

Nmr pièce	N° feuillet
2	1 / 2

Le jeudi 04 juillet 2013 à 09 heures 40 minutes.

Nous soussigné Gendarme ,

Sous le contrôle de Adjudant

Vu l'(les) article(s) 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité afin de vous faire part des faits suivants :

Le 03 juillet 2013 à 22 heures 00, je me trouvais chez moi avec mon épouse et deux couples d'amis.

Nous étions à l'extérieur. Mon beau frère, _____ qui réside à _____ était face à la montagne du Luberon. Soudainement, _____ constate au une forme lumineuse sans savoir de quoi il s'agit.

Je me retourne et je constate distinctement 9 boules lumineuses qui étaient soit à plat et effectuaient des formations en losange soit à la verticale.

J'ai constaté que ces boules n'étaient pas reliées entre elles car j'ai constaté qu'elles pouvaient s'approcher ou s'écarter les une des autres.

Même avec des jumelles, je n'ai pu voir qu'une source lumineuse. Je n'ai pas vu ce qui les entourées. C'était plus du type spot, gros phare que qu'un objet. Ce n'était pas une boule de 3 mètre de diamètre.

Question : A quelle distance se trouvaient ces boules ?

Réponse : Elles étaient entre le village de SAIGNON et le Moure Nègre. Ce devait être à 5 kilomètres de mon domicile.

Ces boules sont apparues à trois reprises. Chaque fois, elles sortaient de derrière la montagne du Luberon et s'éteignaient dans le ciel. Elles étaient en l'air, au dessus de la ligne d'horizon, se sont dirigées vers le village de Saignon, Auribeau, sont retournées vers leur point d'apparition et disparaissaient dans le ciel, comme si elles s'éteignaient petit à petit.

Les trois apparitions ont duré environ une minute chacune.

Question : Quel est votre sentiment ?

Réponse : Nous sommes six adultes a avoir clairement vu ces boules à trois reprises. Mon épouse est _____ la compagne de _____ est _____ et un couple d'amis américains

Je précise que ces boules étaient distantes d'environ 50 mètres chacune. C'est une appréciation compte tenue de la distance qui nous séparée. Je n'ai entendu aucun bruit. J'estime la vitesse de déplacement à environ 100km/h.

Peu de temps après, dans les 5 / 6 minutes qui ont suivies, un hélicoptère est arrivé des monts du Vaucluse et s'est dirigé dans la direction de ces boules. Lorsque l'hélicoptère était sur la zone d'apparition de boule, nous entendions clairement son moteur.

L a personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

J'ajoute, que l'an dernier, le 06 juillet 2012, à la même heure, j'ai constaté un phénomène similaire. J'avais vu 8 boules qui étaient en colonne verticale, deux par deux. C'étaient vraiment derrière le rocher de Saignon. Ce devait mesurer une centaine de mètre de haut. Mon épouse était témoin ainsi qu'une amie à elle.

Hier soir et la première fois, j'avais tenté de filmer et prendre en photo ces deux phénomènes mais on ne voit rien.

J'ajoute que j'ai vu sur internet en tapant sur un moteur de recherche « ovnis apt », en date de 2008, le même phénomène.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A , le 04 juillet 2013 à 10 heures 15 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Sujet: POLICE ADMINISTRATIVE / SURVOL DU PARC DU LUBERON / PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE

De :

Date : 04/07/2013 17:56

Pour :

Nmr 343/M BTA en date du 04 juillet 2013

1 - Les faits:

Ce jour, un résident de la commune de APT se présente à l'unité afin de signaler une observation d'un P.A.N.

Le phénomène constitué de 9 boules lumineuses a été aperçu le 03 juillet 2013 vers 22 heures survolant la zone Mourre Negre / village de SAIGNON.

2- L'enquête: PV 1483/2013

Audition du témoin
l'observateur.

et analyse de la vidéo fournie par

3- Source de confusion:

Phénomènes liés à l'activité humaine. (Avions)

Après contact téléphonique avec le directeur de vol de la BA 701 SALON DE PROVENCE, confirmation d'un vol d'essai de la **patrouille de France** sur notre secteur à la date et heure précitée (Confirmation du plan de vol)

Un nouveau vol est prévu le **05 juillet 2013 en période nocturne sur la même zone . -**

Pour prise en compte au niveau CORG 84 pour nuit du 05 au 06 juillet 2013. -

Rédacteur: Adjudant